

Reference: RA 17- 93197

رقم المخابرة: _____

Date: 11/2/2016

التاريخ: _____

Madame Anne HIDALGO
Maire de Paris
Place de l'Hôtel de Ville
75196 Paris Cedex 04

Ramallah, le 11 février 2016

Madame la Maire,

Nos deux villes entretiennent des relations d'amitié et de coopération depuis de nombreuses années. Nous nous en félicitons et aspirons à la continuité et au développement des liens d'amitié déjà ancrés entre nos deux peuples.

Nous valorisons également la politique et l'action menée par la Ville de Paris dans la consécration des valeurs de paix et de justice dans le monde, et plus particulièrement au Proche-Orient. Une politique volontaire mainte fois traduite, par le vœu en faveur de la reconnaissance de l'Etat de Palestine, et les accords conclus entre nos villes.

Après une réunion parmi les trois municipalités, Ramallah, Bethlehem et Jéricho, nous avons optés à l'envoi de cette lettre unifiée individuellement, afin d'exprimer notre position.

Madame la Maire,

Comme vous le savez, nous restons profondément attachés à une résolution pacifique du conflit israélo-palestinien sur la base des deux Etats conformément aux résolutions relatives de la légitimité internationale et les accords conclus entre les parties, israélienne et palestinienne. Cette vision est portée et soutenue par l'ensemble de la communauté internationale. La fin de l'occupation israélienne de la Palestine en est une condition sine-qua-non ainsi que le recouvrement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien.

Notre objectif n'étant pas de boycotter le peuple israélien, mais l'occupation par Israël de la Palestine, la politique et les pratiques de colonisation du gouvernement israélien qui ne font que déperir l'horizon politique pour les deux peuples.

Reference: RM 1/7 - 93197

رقم المخابرة: _____

Date: 11/21/2016

التاريخ: _____

C'est dans cet objectif que nous vous écrivons aujourd'hui. En effet, nous avons appris qu'un vœu serait déposé par les élus au Conseil de Paris, relatif à ".la condamnation du boycott d'Israël et à la promotion de la paix entre Israéliens et Palestiniens...", et nous en sommes profondément préoccupés.

Un tel vœu donnerait un signal à contre-sens des efforts de paix et du droit international, il risquerait d'encourager l'occupation et la répression du peuple palestinien.

L'occupation sous laquelle sévissent des millions de palestiniens, ainsi que la colonisation et le system d'expropriation et d'Apartheid qui en découlent constituent des violations graves du droit international, des droits inaliénables du peuple palestinien et sapent toute solution politique.

Nous souhaitons que le Conseil de Paris reconsidère sa position pour protéger cette paix fragile et particulièrement menacée en Terre de Paix, la Palestine occupée. Il adresserait ainsi un message fort d'engagement en faveur du droit international et de la diplomatie comme seul moyen d'avancer, tel est l'esprit de l'initiative française annoncée par S.E. Monsieur Laurent Fabius.

Il témoignera, enfin, de son respect à l'égard du droit des palestiniens, et confirmera que la Communauté internationale restera aux côtés de ceux qui respectent ses droits et ses principes.

Nous vous prions de croire, Madame la Maire, en l'expression de nos salutations les meilleures.



Musa Hadid
Maire de Ramallah

cc: Mr. Salman al-Harfi

Ambassadeur de la Palestine en France